

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 28/1279 :**

Bois d'Olives/PIA : Validation du mode opératoire pour la mise en oeuvre de l'action de rénovation énergétique de 50 logements

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.  
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire,   
Accusé de réception en préfecture  
N° 21074064-20230905-28-1279-DE  
Date de transmission : 11/09/2023  
Date de dépôt en préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°28/1279 : Bois d'Olives/PIA : Validation du mode opératoire pour la mise en œuvre de l'action de rénovation énergétique de 50 logements.**

*Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire informe l'Assemblée que la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à permettre de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer l'indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Dans cette optique, la Commune de Saint-Pierre, en étroite partenariat avec la CIVIS, s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Villes & Territoires Durables » sur le quartier de Bois d'Olives considérant ce programme comme une opportunité à saisir pour faire de ce quartier un territoire de référence.

Il s'agit de mettre en œuvre des actions afin de réduire la dépendance énergétique des familles, de renforcer l'attractivité du quartier et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Un plan d'action a été proposé à l'ANRU en 2016 qui a validé la mise à disposition de moyens financiers pour concrétiser ses actions tenant à encourager les propriétaires ou locataires de logements privés se trouvant dans le périmètre du quartier de Bois d'Olives dont certains en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) à la rénovation énergétique de leur logement.

Ainsi l'action : « pack de rénovation énergétique » se compose des éléments suivants :

- l'acquisition de kits de production d'électricité photovoltaïque,
- des travaux d'isolation des toitures,
- des travaux d'isolation des façades,
- la mise en œuvre des brasseurs d'air performant,
- le remplacement des splits par des Brasseurs d'Air performants,
- le remplacement des principaux équipements énergivores,
- l'instrumentation des consommations électriques en avant et après réalisation des travaux.

La Ville a reçu un accord de financement du PIA concernant le « pack de rénovation énergétique » pour la rénovation thermique et énergétique de 50 logements privés, validé par délibération n°03/44 du Conseil Municipal du 19 juin 2020.

Pour mémoire, la Commune a conclu un contrat de prestation intégrée avec la SPL Horizon, suivant une délibération n°32/1647 du Conseil Municipal du 31 octobre 2017, ayant pour but de confier une mission d'assistance à la cette SPL afin de conduire, en lien avec la CIVIS dans le cadre de sa PTRE (plateforme territorialisée de rénovation énergétique), un plan expérimental de rénovation énergétique de 50 logements privés dans le cadre de ce PIA mené donc dans ce quartier.

Compte tenu du délai imparti pour mener à terme cette action et de maintenir le financement prévu, la Ville a opté le choix de sélectionner des familles, implantées précisément sur le Quartier de Bois d'Olives dont certaines en QPV et, ayant d'ores et déjà bénéficié du dispositif du « village solaire » consistant à l'installation de chauffe-eau solaire individuel opéré par la CIVIS.

Le mode opératoire pour la mise en œuvre du projet de rénovation est proposé ci-après :

- Choix et mobilisation des 50 familles bénéficiaires des aides publiques : parmi les ménages ayant pu bénéficier du village solaire de la CIVIS.
- Des audits complets des logements seront réalisés par la SPL Horizon Réunion sous couvert du programme EFFI'KAZ financé par la Région Réunion et le FEDER pour affiner le bouquet de travaux et le plan de financement par famille.
- Après restitution aux élus et aux familles, la ville lancera un Appel à projet permettant de sélectionner des entreprises.
- Le résultat de cet appel à projet sera présenté aux familles permettant de contractualiser par convention la mise en œuvre de l'expérimentation après avis du Conseil Municipal sur le plan technique, réglementaire et financier.
- Les travaux pourront ainsi débiter sous Maitrise d'ouvrage des familles avec un accompagnement de la SPL Horizon Réunion.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230905-28-1279-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2023  
Date de réception préfecture : 11/09/2023

- Une instrumentation électrique avant et après les travaux sera réalisé par la SPL Horizon Réunion permettant d'établir le rapport de l'expérimentation pour l'action « pack de rénovation énergétique ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

De tout ce qui précède,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Villes & Territoires Durables » lancé sur le quartier de Bois d'Olives,

Vu le plan d'actions menées et les moyens financiers mis en œuvre pour permettre les propriétaires ou locataires de logements privés se trouvant dans le périmètre du quartier de Bois d'Olives dont certains en QPV à la rénovation énergétique de leur logement,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune en application des dispositions de l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACTER** le choix opté pour sélectionner les familles, implantées précisément sur le Quartier de Bois d'Olives dont certaines en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) et, ayant d'ores et déjà bénéficié du dispositif du « village solaire » consistant à l'installation de chauffe-eau solaire individuel opéré par la CIVIS,
- **D'APPROUVER** le mode opératoire susvisé pour la mise en œuvre de l'action « pack de rénovation énergétique » de 50 logements privés,
- **DE L'AUTORISER** à entreprendre et à **SIGNER** toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

